



N° 27471

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE  
Vu le règlement de la Commission Européenne N°2022/383 du 13 décembre 2022 relatif  
à l'aide à l'investissement en IER de l'Union Européenne aux aides de reprise  
Vu le décret du 10 juillet 2014 portant statut des collectivités territoriales approuvant la  
composition du Conseil communautaire de Limoges Métropole (CCM) approuvant la  
Vu la décision n°773 du conseil communautaire de Limoges Métropole (CCM) approuvant le  
budget de la CCM pour l'année 2023, en application de l'art. 14, alinéa 1, de la loi d'orientation  
des entreprises  
Vu la demande d'indemnisation au titre de la CCRA déposée par l'entreprise LECAILLE  
CATHERINE  
Vu l'avis favorable de la CCM en date du 05 novembre 2023  
CONSIDERANT que Limoges Métropole a procédé du 07 octobre 2023 à des  
travaux de réfection de la rue du Montchal (rue ainsi que de l'avenue Jean Monnet, à  
l'intersection de la rue du Montchal et de l'avenue Jean Monnet) à la demande de l'entreprise  
CONSIDERANT que le dossier déposé par la société répond aux critères d'éligibilité à  
l'indemnisation à la demande de la CCM  
CONSIDERANT que la somme de 200 000 euros au titre de l'indemnisation à la demande de la  
CCRA  
CONSIDERANT que la somme de 200 000 euros au titre de l'indemnisation à la demande de la CCM  
s'élève à 8 071,86€ en que la société se trouve dans la tranche de prise en  
charge à 100% par la collectivité pour la réparation du règlement, les modalités de calcul sont les  
suivantes : 8 071,86 x 40% = 3 228,74€

DECIDE

Distribuer à l'entreprise LECAILLE CATHERINE, dont le siège est situé 9 place du  
commerce 87000 Limoges, une indemnisation d'un montant de 3 228,74€.  
En conséquence, il est décidé de verser l'indemnisation au titre de la Commission  
consultative de règlement amiable à l'entreprise LECAILLE CATHERINE ainsi que tout document devant  
émaner dans ce cadre.

Il est rappelé que les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.  
Fait à Limoges

Le Président:  
Signature électronique à 21/11/2023  
Publié le vendredi 21 novembre 2023  
Accès direct : [Métropole](#)  
Pour consulter le document, il faut l'ajouter à votre liste d'informations après sa consultation

## DÉCISION

# Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission consultative de règlement amiable à - LECAILLE CATHERINE

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2023



27471.pdf  
(.pdf, 216,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER